

PERSONNES PRESENTES :

Communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry	Président : Monsieur Gérard NICAUD. Vice-Présidents et Maires : Clion : Madame Béatrice LE GLOANNEC. Arpheilles : Monsieur Jean-Marie BONAC. Vice-Président et conseiller municipal : Monsieur Jean-Louis MEUNIER. Maires, adjoints et conseillers municipaux : Arpheilles : Monsieur Jean-Paul DEROCHE. Fléré-la-Rivière : Madame Marie-Noëlle LEOURIER. Saint-Cyran-du-Jambot : Messieurs Bernard JACQUELIN et Bernard GALLAND. Le Tranger : Madame Alexandra BEAUVAIS-MATTHEY. Chef de projet Petite ville de demain : Monsieur Nicolas DELMAS.
Excusés	Palluau-sur-Indre : Monsieur Marc ROUFFY ; Châtillon-sur-Indre : Monsieur Pierre BERTHOUMIEUX ; Directeur des services techniques : Monsieur Jean-Louis BEIGNEUX.
Bureaux d'études	Monsieur Thierry GUILLET.
ORDRE DU JOUR :	Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) : Mobilité

Deux groupes sont constitués pour échanger sur les thèmes de la journée :

- **Groupe 1** : communes d'Arpheilles, Châtillon-sur-Indre, Clion-sur-Indre, Saint-Cyran-du-Jambot ;
- **Groupe 2** : communes d'Arpheilles, Châtillon-sur-Indre, Fléré-la-Rivière ; Le Tranger, Saint-Cyran-du-Jambot.

MOBILITE

Groupe 1	Groupe 2
Quel est le bon scénario à l'horizon 2036 et pourquoi ?	
Scénario intermédiaire 2/3	Scénario intermédiaire 2/3
<ul style="list-style-type: none"> ● Synthèse : les objectifs du SCOT sont élevés mais il faut prendre cette direction. En matière de covoiturage, la mise en relation des conducteurs et passagers est nécessaire pour que cela marche. Plusieurs services sont évoqués : <ul style="list-style-type: none"> - BlaBlaCar Daily est un service qui permet de trouver des covoitureurs en direct à partir d'une carte de navigation ; - Covoit'Go fonctionne comme une ligne de bus avec des arrêts équipés d'un panneau lumineux où s'affiche la destination souhaitée. Il s'agit d'un service solidaire, sans application ; - Rezo Pouce fonctionne aussi avec des arrêts. Le passager vient avec une fiche destination. Le service peut être connecté éventuellement. - Réseau de transport solidaire organisé par le Pays de la Châtre. Des conducteurs bénévoles sont mis à disposition par Familles Rurales. Ils utilisent leurs véhicules. 	
Trois points à retenir de la colonne Moyens du questionnaire	
<ul style="list-style-type: none"> - Développer un réseau local de transport à la demande. - Développer le stationnement urbain de proximité, en poche. - Créer des structures de limitation de vitesse. 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des structures de limitation de vitesse. - Développer un réseau local de transport à la demande.
<ul style="list-style-type: none"> ● Observation : un minibus du SIVOM du Châtillonnais est loué par des associations pour leurs déplacements. La ligne Châteauroux – Azay-le-Ferron est évoquée (il s'agit d'une ligne de l'ancien réseau départemental l'Aile Bleue, non reprise par le réseau régional Rémi). 	
Des aménagements urbains et de sécurité sont-ils envisageables sur la D943 dans les bourgs (SCOT) ? Peut-on développer les voies cyclables dans les bourgs et où ? Est-ce nécessaire de créer de nouvelles voies piétonnes dans les bourgs ?	
<ul style="list-style-type: none"> ● Synthèse des deux groupes : des aménagements sont envisagés ou à créer à Châtillon-sur-Indre (sur la base du plan guide notamment) et à Fléré-la-Rivière dans le centre. Une allée cavalière serait à aménager dans le bourg de Saint-Cyran-du-Jambot entre le lycée agricole et des équipements dans la vallée, en traversant la D28. Les nouvelles voies piétonnes ou cyclistes peuvent être envisagées dans les nouveaux secteurs à urbaniser essentiellement. Elles peuvent être imposées par les Orientations d'aménagement et de programmation du PLUi : à prévoir. 	

Quel est votre avis sur les possibilités d'organiser le rabattement sur les transports en commun ?
<ul style="list-style-type: none"> ● Synthèse des deux groupes : la constitution de petits pôles est évoquée par exemple près des arrêts de bus, en associant aires de covoiturage (un simple panneau pour réserver des places peut suffire), passage des cyclistes et stationnement vélo (arceaux, petits garages...), pour favoriser le passage d'un mode de transport à un autre.
Peut-on développer du transport à la demande, géré par la CC et limité au territoire ?
<ul style="list-style-type: none"> ● Synthèse des deux groupes : le réseau de transport solidaire par le Pays de la Châtre, évoqué précédemment, paraît être un système intéressant et adapté aux territoires ruraux (autre exemple proche dans le Pays de Redon : « Redon Mobilités Partagées », avec le Secours Catholique et la Croix Rouge, qui mettent à disposition un chauffeur ou un véhicule).
Quel avenir envisager pour l'ancienne voie ferrée ?
<ul style="list-style-type: none"> ● Synthèse des deux groupes : un comité de citoyens a demandé à la Région une étude sur la réouverture de la voie ferrée. La position des élus sera donner dans le cadre du PADD. A revoir.
Autres points
<ul style="list-style-type: none"> ● Synthèse des deux groupes : <ul style="list-style-type: none"> - Réglementation du trafic sur les voies intercommunales : les groupes confirment la nécessité de réglementer sur certaines voies les poids lourds en transit (entre Buzançais et la D975 par Arpheuilles - Villiers - Palluau- Azay-le-Ferron) - Suppression de servitudes d'alignement : les servitudes d'alignement sont utilisées pour élargir les routes (dont interdiction de nouvelles constructions et de travaux confortatifs pour les bâtiment frappés d'alignement). Les groupes estiment qu'elles ont peu d'impact dans la réalité. Ils proposent de ne pas revenir sur ces servitudes. - Traversée de l'Indre à pied ou à vélo : l'Indre à vélo est en rive droite alors que les bourgs de Châtillon-sur-Indre, Clion-sur-Indre et Fléré-la-Rivière (ainsi que certains équipements touristiques et hébergements) sont en rive gauche. Des traversées de l'Indre peuvent-elles être envisagées pour faciliter les déplacements piétons ou cycles ou cavaliers entre les deux rives, sans passer par les routes ? Les passages possibles : <ul style="list-style-type: none"> - Toizelay, ancienne passerelle permettant le passage entre Châtillon-sur-Indre et Saint-Cyran-du-Jambot ; - Moulin de la Chaise : passage entre Clion-sur-Indre et Le Tranger. Il est peut-être privé. A revoir (<i>information de la mairie après la réunion : le passage est sur la parcelle ZD28 qui est privée et appartient à l'indivision Dreux</i>) ; - Pont de la Motte à Palluau-sur-Indre, routier mais beaucoup moins emprunté que les autres voies d'accès à Palluau-sur-Indre et cadre paysager intéressant ; - Autres passages évoqués : dont passerelle à Villebernin à Palluau-sur-Indre (à voir), passage au Moulin de la Grange à Châtillon-sur-Indre (pas possible), passages par la voie ferrée entre les Bergeries et le lieu-dit la Levée des Ponts à Châtillon-sur-Indre (près du camping) et entre Le Tranger et Clion-sur-Indre, le Moulin du Breuil entre Clion-sur-Indre et Palluau-sur-Indre (pas possible : privé). - Liaisons avec les chemins de la Brenne (boucles en Brenne) : par Arpheuilles, vers Sainte-Gemme par la D24 et les voies et chemins passant par le Bois-Septier (Arpheuilles) et Rosiers (Sainte-Gemme), et vers Saulnay et Mezières-en-Brenne par la D15 et les voies et chemins passant par le Bois-Septier (Arpheuilles) et la Grande Buzatrie (Saulnay). - A contacter : comité départemental de la Fédération Française de la Randonnée.

Châteauroux, le 22 mai 2023 - T GUILLET